

# Obligation de couverture 3G : l'Arcep donne quitus au réseau de Free

En début d'année, tous les regards se tournaient vers Free. L'opérateur arrivé sur le marché mobile en 2012 allait-il être en mesure de respecter, au 12 janvier 2015, ses obligations de couverture 3G auprès de 75% de la population comme l'impose sa licence [décrochée en 2009](#)? Dès la mi-décembre, à l'occasion de son discours de départ, l'ancien président de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), Jean-Ludovic Silicani, déclarait que « *selon les informations disponibles à ce jour, Free devrait être à même de respecter mi-janvier son obligation d'une couverture de 75% de la population, par ses propres fréquences* ». Le 12 janvier dernier, Free déposait les documents attestant [le respect de ses obligations d'opérateur mobile](#).

Il n'en restait pas moins au régulateur de vérifier la conformité des déclarations par ses propres moyens. Ce qu'à fait l'Arcep. Entre le 29 janvier et le 2 mars 2015, les agents du gendarme des télécoms ont effectué plus de 40 000 mesures aux quatre coins de France pour vérifier, sur le terrain, la réalité du signal 3G du réseau de Free. Résultats: pour l'Arcep, il ne fait aucun doute que « *Free Mobile a respecté son obligation de déploiement 3G au 12 janvier 2015* ».

## 78% de la population

De son côté, Free se targue même de couvrir aujourd'hui 78% de la population en 3G. Et, chiffres à l'appui, il se présente comme l'opérateur qui déploie son réseau le plus vite comparé à l'historique de ses concurrents avec, notamment, un effort d'investissement de 23% du chiffre d'affaires contre 15% en moyenne pour le reste du marché. Concurrents qui, pour Orange et SFR, se faisaient [taper sur les doigts](#) par l'Arcep en 2009 pour leur retard de couverture. Mais il s'agissait de taux atteignant les hautes sphères des 90% de la population. Or, on le sait, ce sont les dernières poches de population qui sont le plus délicates à couvrir. On verra où en sera Free le 12 janvier 2018 où il devra couvrir les neuf dixième de la population en 3G.

Reste à savoir si la validation de l'Autorité mettra fin à la polémique portant sur le mode de calcul de la couverture du 4e opérateur mobile. En septembre dernier, Bouygues Telecom saisissait le Conseil d'Etat pour [contester la méthode de mesure de l'Arcep](#) à qui il est reproché de prendre en compte le réseau d'Orange sur lequel Free s'appuie dans le cadre du contrat d'itinérance valide jusqu'en 2018. Une accusation que conteste le régulateur. Les « *mesures ont été effectuées avec des terminaux dont l'accès aux réseaux 2G et 4G ainsi qu'au réseau 3G d'autres opérateurs étaient désactivés* », indique l'Autorité dans son communiqué. Autrement dit, seul le réseau 3G de Free était accessible, qui plus est « *à l'extérieur des bâtiments et hors itinérance avec le réseau d'un autre opérateur mobile* », lors des mesures. Il restera néanmoins au Conseil d'Etat de s'en assurer dans une décision attendue pour la fin de l'année.

---

### Lire également

[Itinérance Free Mobile/Orange, l'Arcep en mode désintox](#)

[Déploiement 4G : Free prend la tête du nombre de sites 2600 MHz](#)

[Mobilité : Manuel Valls veut couvrir les zones blanches](#)